

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, le compte-rendu du Conseil municipal n° **03-2015** de la séance du **12 mars**. L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 12 février 2015
2. Décisions du Maire
 - 2.1. *Droit de préemption*
 - 2.2. *Cimetière communal*
3. Elections municipales et communautaires
 - 3.1. *Conseil municipal : désignation d'un délégué dans les commissions municipales suite à la démission d'un conseiller municipal*
 - 3.2. *Conseil municipal : désignation d'un délégué dans la commission extra-municipale « Embellissement et Fleurissement » suite à la démission d'un conseiller municipal*
 - 3.3. *Centre Communal d'Action Sociale : remplacement d'un membre élu suite à sa démission*
4. Gestion financière
 - 4.1. *Ouverture 25 % de crédits : Budget général de la commune*
 - 4.2. *Vote des taux d'imposition 2015*
 - 4.3. *Vote du Budget Primitif 2015 Principal*
 - 4.4. *Vote des Budgets Primitifs 2015 annexes : EAU, ASSAINISSEMENT et LOGEMENTS SOCIAUX*
 - 4.5. *Subventions aux associations pour 2015*
5. Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine
 - 5.1. *Convention de mise à disposition du service Enfance Jeunesse – Années 2015-2017*
6. Informations diverses

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Maire,

Michel CHAMPIGNY

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le douze mars, à 20 heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMPIGNY, Maire.

Etaient présents : M. CHAMPIGNY, M. FILLIN, Mme FOUASSE, M. L'HERMINE, Mme VACHEDOR, M. ANDREANI, M. LOIZON, Mme RICO, M. BLANCHARD, Mme SAILLARD, M. JACQUETTE, M. MEGOEUIL, Mme DE PUTTER, M. GUERIN, M. DELOUZILLIERE, Mme OUVRARD, M. BARILLET, Mme GOUZIL, M. TERRASSIN, Mme DURAND, Mme RIOLLET-COURTIAL.

Etaient excusés : Mme THERET (pouvoir à M. LOIZON), Mme FILLIN (pouvoir à M. FILLIN), M. BASSEREAU (pouvoir à M. CHAMPIGNY), Mme MEGOEUIL (pouvoir à M. MEGOEUIL), M. GALLAND (pouvoir à M. BARILLET).

Etait absente : Mme DRAULT.

M. Florent JACQUETTE est désigné comme secrétaire de séance.

✂ ✂ ✂

1. Lecture est donnée aux Conseillers des documents transmis :
 - Le 23 février : le compte-rendu de la séance du 12 février.
 - Le 4 mars : la convocation du Conseil municipal de ce soir avec les notes de synthèses afférentes et documents annexes.
2. Lecture est donnée aux Conseillers des documents remis sur table ce 12 mars :
 - Invitation au vide-grenier organisé le 29 mars au parc de loisirs « R. Guignard » par l'Association du Quartier de la Chapelle.
 - Flyer « La Ruche qui dit oui ».
3. Prochain conseil municipal : 9 avril.

✂ ✂ ✂

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 12 février 2015

M. le Maire demande au Conseil Municipal si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 février 2015, envoyé aux conseillers municipaux le 23 février.

Débat

Christian BARILLET s'étonne que Monsieur DELOUZILLIERE n'ait pas de remarque à formuler puisqu'à la fin du conseil, lorsque l'on a évoqué la participation financière du Maire sur le contrat naissance, il s'est exprimé et ses propos n'ont pas été retranscrits.

Christian DELOUZILLIERE rappelle qu'il a dit que, si le maire actuel offre sur ses propres deniers 20,00 € lors d'une première naissance, l'ancien maire n'a jamais fait ce geste.

Christian BARILLET indique, pour sa part, qu'il a répondu que « ce n'était surtout pas nos méthodes ». Il souhaite juste que ce soit inscrit.

Compte tenu de ces remarques, le compte-rendu du 12 février est adopté à l'unanimité.

2. Décisions du Maire

2.1. Droit de préemption

Note de synthèse

- 1) M. le Maire informe le conseil municipal qu'en application de la délégation confiée par le conseil municipal en date du 14 avril 2014, il a pris la décision de renoncer à exercer le droit de préemption de la commune sur les propriétés suivantes :

Section	N°	Propriétaires	Lieu-dit	Superficie
YB	534	Consorts BOULLIER	Près de la Taille des Huets	705 m ²
YB	535	Consorts BOULLIER	Près de la Taille des Huets	615 m ²
YB	537	Consorts BOULLIER	Les Fonds de la Ville	120 m ²
ZI	163	Consorts MARTIN	13 Route du Louroux	1 192 m ²
AD	513	M. DUFLOT Albert	6 Bis rue du 8 Mai 1945	520 m ²

2.2. Cimetière communal

Note de synthèse

M. le Maire informe le conseil municipal qu'en application de la délégation confiée par le conseil municipal en date du 3 juillet 2014, les concessions suivantes ont été vendues :

N°	TITULAIRE	EMPLACEMENT	DUREE	PRIX
2015-08	CERISIER Madeleine	B-1-G-2	15 ans	157,60 €
2015-09	METAIS Gérard	B-1-G-4	30 ans	275,20 €
2015-10	Ets CHAMPIGNY	A-1-J-3	15 ans	157,60 €
2015-11	SOUTIS Pierre	A-1-J-6	15 ans	157,60 €
2015-12	DESMAZEAU Colette	B-1-F-4	30 ans	275,20 €

Le Conseil municipal est invité à prendre acte de ces décisions qui seront portées au registre des délibérations du Conseil municipal.

Débat

M. le Maire signale que le relevage des concessions est en cours. Les ossements seront mis dans des reliquaires et ceux-ci déposés dans l'ossuaire.

3. Elections municipales et communautaires

3.1. Conseil municipal: désignation d'un délégué dans les commissions municipales suite à la démission d'un conseiller municipal

Note de synthèse

A la suite de la démission de Madame Patricia Gilliotte du Conseil municipal et de son remplacement par Madame Julie Riollet-Courtial, il convient de désigner son remplaçant au sein des commissions dont elle était membre :

- . « Environnement et Cadre de vie »
- . « Vie associative »

Les nouveaux conseillers ne remplacent pas systématiquement les précédents mais participent aux commissions suivant leurs préférences liées à leur expérience.

Mme Julie RIOLLET-COURTIAL souhaite intégrer les mêmes commissions qu'occupait Mme Gilliotte précédemment.

Délibération n° 2015-MARS-N°01

**Vu la démission de Mme Patricia GILLIOTTE du Conseil municipal,
Vu la candidature de Mme Julie RIOLLET-COURTIAL,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, la désignation de Mme Julie RIOLLET-COURTIAL, conseillère municipale, dans les commissions municipales :**
 - « Environnement et Cadre de vie »,
 - « Vie associative ».

3.2. *Conseil municipal: désignation d'un délégué dans la commission extra-municipale « Embellissement et Fleurissement » suite à la démission d'un conseiller municipal*

Note de synthèse

A la suite de la démission de Mme Patricia GILLIOTTE du Conseil municipal, il convient de désigner son remplaçant au sein de la commission extra-municipale « Embellissement et Fleurissement » dont elle était membre. Mme Julie RIOLLET-COURTIAL souhaite remplacer Mme GILLIOTTE au sein de cette commission.

Délibération n° 2015-MARS-N°02

**Vu la démission de Mme Patricia GILLIOTTE du Conseil municipal,
Vu la candidature de Mme Julie RIOLLET-COURTIAL,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, la désignation de Mme Julie RIOLLET-COURTIAL, conseillère municipale, dans la commission extra-municipale « Embellissement et Fleurissement ».**

3.3. *Centre Communal d'Action Sociale : remplacement d'un membre élu suite à sa démission*

Note de synthèse

A la suite de la démission de Mme Patricia GILLIOTTE du Conseil municipal, il convient de la remplacer au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dont elle était membre.

Il est rappelé qu'en cas de départ pour quelques motifs que ce soit (décès, démission), le principe de parité impose que l'intéressé, élu ou nommé, soit remplacé. Ce remplacement court pour la durée du mandat restante.

Le siège vacant est pourvu par un conseiller municipal de la liste qui a obtenu ce siège ; il est choisi dans l'ordre de présentation de la liste.

Ainsi, Mme Patricia GILLIOTTE est remplacée par Mme Julie RIOLLET-COURTIAL et il convient de prendre la délibération suivante.

Délibération n° 2015-MARS-N°03

Vu la délibération n° 2014-JUIN-N°03 du 5 juin 2014 portant désignation des membres élus,

Considérant la démission de Mme Patricia GILLIOTTE du Conseil municipal et son remplacement par Mme Julie RIOLLET-COURTIAL,

Vu l'article R. 123-9 du Code de l'action sociale et des familles,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

- Prend acte du remplacement de Mme Patricia GILLIOTTE, démissionnaire, par Mme Julie RIOLLET-COURTIAL, conseillère municipale, au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

4. Gestion financière

4.1. Ouverture 25 % de crédits : Budget général de la commune

Note de synthèse

Suite à une observation de la Préfecture, il y a lieu de reprendre la délibération d'ouverture de 25 % des crédits sur le budget de la Commune et les budgets annexes.

En effet, l'ouverture de crédit doit porter sur les inscriptions budgétaires du précédent budget, sans tenir compte de l'inscription des restes à réaliser.

Délibération n° 2015-MARS-N°04

Vu l'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration et de décentralisation,

Considérant que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2015-JANV-N°02 du 22 janvier 2015,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'ouvrir les crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent selon les tableaux ci-dessous :

Rappel des crédits d'investissement ouverts en 2014 : 1.291.596 €

OPERATION	LIBELLE	ARTICLE	OUVERTURE 2015
107	BIBLIOTHEQUE	2188	6.296 €
108	BATIMENTS SCOLAIRES	2135	50.101 €
110	SIGNALETIQUE	2152	3.603 €
111	EQUIPEMENT ENTRETIEN	2188	500 €
102	CEUVRE D'ART	2161	500. €
21	THEURIET	2135	17.935 €
23	ATELIERS	2135	79.000 €
24	PETIT PATRIMOINE	2135	27.019 €
26	MANSE	2135	4.230 €
52	RESERVE FONCIERE	2111	848 €
53	MAIRIE	2135	20.000 €
56	DIVERS	2031	3.597 €
57	BATIMENTS DIVERS	2135	30.010 €
63	VOIRIE	2151	52.183 €

70	ESPACES PUBLICS	2135	18.912 €
80	PLU	202	4.149 €
			318.883 €

Rappel des crédits d'investissement ouverts en 2014 : 470.000 €

Budget assainissement	21532	Ouverture BP 2015 =	116.250 €
-----------------------	-------	---------------------	-----------

Rappel des crédits d'investissement ouverts en 2014 : 850.000 €

Budget eau	21531	Ouverture BP 2015 =	211.000 €
Budget eau	2031	Ouverture BP 2015 =	1.250 €

4.2. Vote des taux d'imposition 2015

Note de synthèse

La loi de finances du 6 novembre 2014 a adopté la revalorisation des bases de 0,9 % pour l'année 2015.

Ainsi, potentiellement, les recettes émanant des trois taxes de base (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti) devraient augmenter. Toutefois, nous avons pu constater les années passées que la revalorisation des bases ne donnait pas systématiquement des recettes supplémentaires.

Par ailleurs, les trois dernières années, la commune a fait le choix de ne pas voter l'augmentation des taux communaux. Aussi, compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat et de la nécessité de maintenir la qualité des services proposés aux usagers, la commission des finances du 3 mars a opté pour une augmentation des taux communaux de 0,9 %. La revalorisation des bases de 0,9 % décidée par l'Etat, pourrait se traduire par une recette supplémentaire estimée à 11.000 €, et l'augmentation des taux communaux de 0,9 % par un gain de 34.000 €, soit une recette supplémentaire estimée à environ 45.000 €.

Débat

M. le Maire signale qu'avec la baisse de la DGF, la commune va perdre cette année environ 85.000 €, mais avec cette revalorisation des bases de 0,9 %, nous allons récupérer 45.000 €.

Philippe TERRASSIN demande si le conseil vote d'abord les taux et ensuite le budget car la position du groupe d'opposition dépendra de ce qui sera voté sur le budget. Aujourd'hui, il y a des baisses des dotations de l'Etat et il y a aussi des dépenses supplémentaires qui, à son avis, ne sont pas nécessaires et qui, compte tenu du montant, permettraient de faire une baisse de l'impôt au lieu d'une augmentation.

M. le Maire explique que tout est lié et qu'il faut retrouver un peu de ressources. L'année prochaine, la commune connaîtra encore une baisse de la DGF et dans trois ans, elle aura une baisse de fonctionnement de 275.000 €. De ce fait, la municipalité préfère appliquer tous les ans une hausse moyenne qui, cette année, est de 0,9 % - comme celle de l'Etat - plutôt que d'augmenter de 15 % l'année prochaine ou dans deux ans.

Philippe TERRASSIN : Sur le fond, on est entièrement d'accord puisque c'est la politique que l'on a menée pendant plusieurs années. En revanche, tout dépend de ce que l'on met dans le budget. Si on y met des dépenses qui ne sont pas nécessaires, il va falloir aller chercher encore plus de recettes.

M. le Maire propose de passer au vote.

Délibération n° 2015-MARS-N°05

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE, par 20 voix « pour » et 6 voix « contre » (Mmes Durand, Gouzil, Riollet-Courtial, MM. Barillet, Galland, Terrassin) :**

➤ **De fixer les taux d'imposition 2015 comme suit :**

	Taux 2015
TH	13,84 %
TFB	20,25 %
TFNB	55,76 %

Débat

Reynold L'HERMINE ne comprend pas la position de l'équipe d'opposition du fait que M. BARILLET, présent à la commission des finances, avait voté pour cette augmentation de 0,9 %.

Christian BARILLET répond qu'il faut regarder le compte-rendu de la commission des finances où il a dit être favorable à cette augmentation pour autant que la commune fasse preuve d'une gestion de rigueur. Aujourd'hui, l'engagement de la commune sur le financement du gymnase de Sainte-Maure est une aberration pour de multiples raisons. On ne peut pas demander aux citoyens de la commune une augmentation des taux d'imposition et en même temps leur faire payer deux fois l'équipement : au titre de contribuable de Sainte-Maure et au titre de la communauté de communes. Aujourd'hui, cette affaire du gymnase n'est pas une politique de rigueur, c'est une politique de non-sens. Cela explique notre vote « contre ».

M. le Maire donne lecture de la lettre rédigée par M. BASSEREAU, absent excusé à cette séance de conseil, et qu'il avait prévu de lire :

- « Je vous remercie M. le Maire de me donner la parole. Mon propos concernera 2 points :
- le prolongement des Débats d'Orientations Budgétaires,
 - et quelques réflexions personnelles sur l'évolution des structures de la commune.

En ce qui concerne le premier point, mon intervention s'inscrit dans la phase préliminaire d'élaboration du Budget Primitif (BP) et fait suite aux Débats d'Orientations Budgétaires que nous avons eus en janvier dernier. Il m'appartient, en vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés par M. le Maire lors de son investiture l'an passé, d'apporter à M. BARILLET, suite à sa déclaration faite lors de l'avant-dernier conseil (il soulignait « un manque de vision stratégique et pluriannuelle au mieux à 3 ans, à défaut de 6 »). Les termes énoncés, à mes yeux, n'avaient pas un caractère d'agressivité mais traduisaient plutôt un souci de clarté. Se projeter dans l'avenir est tout-à-fait souhaitable pour tous les conseillers municipaux (majoritaires et non majoritaires) et nos concitoyens. Si nous en approuvons le principe, il est nécessaire d'expliquer aujourd'hui les raisons qui n'ont pas permis à la majorité de réaliser cet exercice.

M. BARILLET, souvenez-vous, lors de votre 1^{re} mandature, nous avons attendu quelques années pour connaître vos projets à réaliser sur les court et moyen termes. Et pourtant, en ce temps-là, les participations de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Europe... étaient substantielles et assez aisées à obtenir. Certes, le taux des emprunts était plutôt élevé.

Si les « 15 glorieuses » sont passées (votre majorité d'antan et la commune en ont bénéficié), la nouvelle majorité (à laquelle j'adhère totalement), avec la raréfaction des subsides externes (dont la DGF de l'Etat) et malgré les conditions favorables des prêts bancaires, demande du temps pour se projeter dans l'avenir. Pour l'essentiel, les « chantiers » sont listés. Dans les mois à venir, nous organiserons une réflexion plus poussée que celle qui nous a conduits à l'élaboration du BP pour 2015 et serons donc en mesure de vous présenter un programme d'investissement plus étoffé pour les prochains exercices, sachant que les participations externes diminuant inéluctablement, la part de la commune sera plus importante. Comme vous, M. BARILLET, nous nous orienterons vers des « investissements productifs » qui procureront une augmentation de recettes de la collectivité.

Par ailleurs, je souhaite répondre à un conseiller municipal qui s'interrogeait sur le contenu de la DGF (Dotation Générale de Fonctionnement) versée par l'Etat. Il ne s'agit pas d'une aide mais du remboursement des charges liées aux missions régaliennes (Etat Civil, police, écoles...) remplies par la commune (le Maire est Officier d'Etat Civil et, de ce fait, représentant de l'Etat). La diminution de cette dotation traduit équitablement (?) la recherche d'économies dans tous les domaines par nos gouvernants.

Après cette approche financière, permettez-moi, Mesdames, Messieurs, de vous livrer le fruit de mes réflexions sur l'évolution des structures de la commune. Conseiller municipal depuis 2 mandats, je me pose la question : que reste-t-il de nos missions d'élus ? Après la création de la Communauté de Communes (qui a engendré une taxation plus lourde pour chacun d'entre nous – et moi qui croyais naïvement que cette « couche supplémentaire du millefeuille » atténuerait les charges de la commune), les transferts de compétence, chaque année, ont nettement atténué l'activité de nos services : école de musique, domaine culturel, centre de loisirs sans hébergement, RAM, Pirouette, petite enfance..., entraînant une diminution de nos effectifs et des dépenses de fonctionnement.

Ces dépenses viennent en diminution du montant de la Taxe Professionnelle depuis le 1^{er} janvier 2009 (devenue Contribution Economique Territoriale) perçue par la commune au profit de la Communauté de Communes. Que deviennent les concessions communales ? L'eau : Véolia est l'autorité concessionnaire pour notre compte. Le gaz, bientôt l'éclairage public et l'électricité : le SIEIL prendra le relais communal. Certes, me direz-vous, il nous reste l'enregistrement des naissances, des mariages, des décès, la gestion et l'entretien des écoles primaires, l'entretien des routes, des bâtiments, du cimetière...

Après cet exposé (que vous seriez tentés de juger passéiste et vous auriez raison), quel avenir pouvons-nous envisager pour la commune ? Des longues années passées dans des entreprises dynamiques, je pense avoir conservé un optimisme et que je sois taxé d'homme du passé n'est pas approprié. En effet, l'avenir de nos structures (36 000 communes) réside dans la mutualisation intensive de leurs moyens afin d'optimiser la productivité et d'améliorer la gestion. C'est une voie à exploiter au maximum. Et pourquoi ne pas envisager **la fusion des communes avec celles qui nous entourent et partagent les mêmes soucis de gestion ? Cette piste n'est peut-être pas à l'ordre du jour pour cette année. Il faut y réfléchir sérieusement.**

En conclusion, M. BARILLET, je ne suis pas si passéiste que cela.
Je vous remercie de votre aimable attention. »

Christian BARILLET : Je voudrais répliquer sur un seul point qui illustre l'ensemble du courrier : vis-à-vis du programme d'investissements à moyen et long termes que nous appelons, M. BASSEREAU dit qu'après notre élection, ils ont dû attendre plusieurs années avant qu'on leur présente un programme. Dès 2001, l'année de notre élection, nous avons engagé et réalisé avec un bureau d'études (l'ADUC) un « Projet de développement global de la commune » avec des perspectives précises à 6 ans. C'est justement pour montrer qu'en début de mandat, on doit avoir une vision à moyen et long termes. Ce document, approuvé en début d'année 2002 je crois, s'est révélé pertinent au-delà des six ans et beaucoup des projets en cours actuellement s'inscrivent dans sa dynamique. Donc déjà d'entrée, M. BASSEREAU vous trichez. Vous affirmez avoir attendu plusieurs années alors que dès la première année, les perspectives étaient tracées. Je précise que l'aspect financier était aussi tracé avec un programme d'emprunts qui a été réalisé mais surtout des renégociations d'emprunts passés que nous avons réalisées dès 2001 - 2002. J'espère que nous aurons l'occasion de discuter de cela avec M. BASSEREAU.

Philippe TERRASSIN : M. BASSEREAU dit que le millefeuille de la Communauté de communes a engendré des taxes supplémentaires, là je le rejoins complètement car c'est le cas du gymnase. Les citoyens de Sainte-Maure contribuent déjà à 40 % du financement mais ils vont avoir droit à une contribution supplémentaire de 10 %. Je rejoins M. BASSEREAU et je pense que ce n'est pas comme cela que l'on peut faire une gestion rigoureuse. C'est dommage qu'il ne soit pas là ce soir car il aurait participé aux débats.

4.3. *Vote du Budget Primitif 2015 Principal*

Note de synthèse

Le budget communal est défini par l'Article L2311-1 du Code Général Des Collectivités Territoriales – (CGCT). Il a été précédé du débat d'orientations budgétaires le 22 janvier 2015 dans les conditions fixées par les textes en vigueur.

Le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés lors de la séance du conseil municipal du 12 février 2015, les résultats de l'exercice sont donc pris en compte et affectés selon le vote proposé à l'assemblée.

La commission des finances s'est réunie le 3 mars 2015, pour examiner et discuter des grandes lignes du budget 2015.

Le budget primitif 2015 s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement	4 361 079,21 €
Section d'investissement	2 594 548,23 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Les charges de fonctionnement sont légèrement inférieures à 2014 (-1,06 %). L'autofinancement dégagé est de 814.977,24 €.
- Les charges à caractère général (chapitre 011) sont légèrement inférieures à la prévision inscrite au budget primitif 2014 (-2.10 %), ce qui dénote la poursuite des efforts d'économies.
- Les charges de personnel (chapitre 012) : l'inscription est égale à la dépense réalisée en 2014. Les dépenses de personnel représentent 56.06 % du budget de fonctionnement. Ce ratio est calculé sur **les dépenses réelles de fonctionnement** et prend en compte les dépenses de personnel diminuées des remboursements attendus pour arrêts **maladies** (chapitre 013).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- DGF : comme indiqué lors de la commission des finances du 2 décembre 2014, nous avons fait un calcul estimatif à la baisse. Nous avons donc inscrit, par prudence, 522.208 € (rappel 2014 : 606.364 €).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Les évaluations prévisionnelles effectuées lors du débat d'orientation budgétaire permettent de proposer un programme d'investissement de 1.601.656,00 € et nécessitent le recours à l'emprunt de 230.936,76 €.
- Pour information, ces chiffres tiennent compte (**en dépenses et en recettes**) des travaux connexes LGV pour un montant de 400.549,00 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Par prudence (et conformément à la législation comptable) seule la vente des ateliers relais a été inscrite au budget car le compromis de vente est signé.

Arrivée de Mme OUVRARD à 20h35.

Débat

Lucette GOUZIL demande des précisions sur l'augmentation de l'article 657362 – subvention de fonctionnement du CCAS – qui passe de 21.160 € à 26.000 €.

Claire VACHEDOR répond que la nouvelle équipe a des projets à mettre en place qu'elle présentera plus tard et, de ce fait, qu'elle a besoin de moyens financiers.

Philippe TERRASSIN lui réplique qu'il faut en parler maintenant.

Christian BARILLET : L'augmentation de 5.000 €, soit 25 % de la subvention au CCAS, est liée à des projets en perspective que vous avez commencé à discuter. Ne serait-il pas plus judicieux de rester sur le même budget et de voter un complément de budget lors d'une décision modificative lorsque ces projets seront au point et présentés au Conseil municipal ? Voilà la méthode adaptée à ce genre de situation.

Claire VACHEDOR : Lorsque nous avons pris le budget 2014 du CCAS, nous n'avons pas pu faire grand-chose car ce budget n'était pas suffisant par rapport aux dépenses envisagées (c'était le cas du repas des aînés par exemple). Nous l'avons donc augmenté pour 2015. Les premiers projets

ont été communiqués à la dernière réunion du CCAS mais il y en aura d'autres. Vous avez votre position, nous avons la nôtre.

Philippe TERRASSIN : Que vous ayez des projets, personne ne peut vous les reprocher. Vous dites qu'en 2014, vous n'avez pas eu assez d'argent. Mais qu'est-ce qui vous a empêché de formuler des demandes supplémentaires en fonction de vos besoins ? Nous avons pris des décisions modificatives à chaque fois que nécessaire. Vous semblez méconnaître le fonctionnement d'un budget. Quand vous avez besoin d'un budget supplémentaire, vous le passez devant le conseil et vous votez l'augmentation en fonction de vos projets bien formulés. Ce n'est pas vous qui avez voté le budget l'année dernière, il vous suffisait de le changer et rien de vous bridait. Là, vous demandez 25 % de plus, ça intéresse les conseillers municipaux de savoir ce que vous allez en faire. Vous dites « je vais vous en parler tout à l'heure » ; on est dans le débat du budget donc parlez-nous-en maintenant.

Christian BARILLET : Il semble que l'un de vos projets soit d'apporter une aide à des personnes pour des soins à leurs animaux. Le CCAS n'a pas validé cette orientation et je prends cela pour illustrer nos propos, donc il est préférable de travailler vos projets au sein du CCAS et de les soumettre au Conseil pour apporter des financements complémentaires nécessaires.

Claire VACHEDOR : Je me doutais bien que cette aide serait refusée.

Philippe TERRASSIN : Vous dites que vous avez besoin de plus pour le repas des aînés. Donc précisez le niveau de ce besoin : par exemple 2.000 €, de façon à donner des orientations. Dans les commissions, il y a des choses qui viennent en cours d'année, c'est normal mais il faut en préciser les raisons.

Claire VACHEDOR donne lecture du texte qu'elle a rédigé sur le CCAS.

« Suite à la dernière réunion du CCAS, notre équipe tient à préciser les activités et le rôle du centre d'action sociale d'une commune. En effet, nous ne pouvons entendre que le CCAS n'a pas le pouvoir de s'occuper des personnes âgées. De plus, cette commission ne peut être une chambre de validation d'aides sans mettre en place des projets dans les domaines de la précarité, de la petite enfance et des services aux personnes âgées comme le prévoit la réglementation.

Organisation du CCAS

Une structure paritaire.

Le CCAS est présidé de plein droit par le maire de la commune. Son conseil d'administration est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le maire. On compte parmi celles-ci un représentant des associations familiales, un représentant des associations de personnes handicapées, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées, et un représentant des associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion.

La parité apporte au CCAS une cohérence d'intervention plus forte puisqu'elle s'inscrit dans la réalité et la diversité de la commune et de la société dans laquelle il s'organise. De plus, elle induit des coopérations négociées et adaptées entre les élus, le monde associatif et les professionnels sociaux qui le composent.

Statuts du CCAS

Le CCAS est un « établissement public administratif » et non une association comme nous avons pu l'entendre.

En conséquence, il a :

- une personnalité juridique de droit public qui lui permet par exemple d'agir en justice en son nom propre,
- une existence administrative et financière distincte de la commune,
- il est géré par un conseil d'administration qui détermine les orientations et les priorités de la politique sociale locale. Le conseil peut déléguer une partie de ses pouvoirs au président et/ou au vice-président.

Missions du CCAS

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. **Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence.** A ce titre, il développe différentes activités et missions, directement orientées vers les populations concernées.

Le CCAS se mobilise dans les principaux champs suivants, par ordre décroissant d'implication : lutte contre l'exclusion (en particulier, aide alimentaire), services d'aide à domicile, prévention et animation pour les personnes âgées, gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées, soutien au logement et à l'hébergement, petite enfance, enfance/jeunesse, soutien aux personnes en situation de handicap.

- Il gère des équipements et services pour les établissements et services pour personnes âgées, centres sociaux, crèches, halte-garderie, centres aérés, etc.
- Il apporte son soutien technique et financier à des actions sociales d'intérêt communal gérées par le secteur privé.
- Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (aide médicale, RSA, aide aux personnes âgées...) et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes telles que le conseil général, la préfecture ou les organismes de sécurité sociale.
- Il intervient également dans l'aide sociale qui constitue souvent l'essentiel de la politique sociale de la commune : secours d'urgence, prêts sans intérêt, colis alimentaires, chèques d'accompagnement personnalisé, etc.
- Il peut être délégataire de compétences sociales globales sur le territoire communal par convention avec le conseil général.

Claire VACHEDOR : Pourquoi je tiens à rappeler ces règles ? Lors du dernier CCAS, nous avons eu cette réflexion : le CCAS n'était pas là pour s'occuper des personnes âgées.

Philippe TERRASSIN : La gestion du CCAS c'est une chose mais le budget de la commune et son utilisation en est une autre. C'est de l'argent que le contribuable va donner, il est en droit et aime savoir à quoi il va servir. Il y a en effet plein d'idées à développer. Là vous avez relu un texte que tout le monde connaît mais vous ne répondez pas à quoi cela va servir.

M. le Maire : Je suis le président du CCAS. Certains dossiers, qui sont étudiés par le CCAS, sont graves. Ils sont confidentiels et je m'interroge sur le respect du secret quand j'entends parler en conseil d'un dossier vu en CCAS.

Lucette GOUZIL fait remarquer qu'aucun nom n'a été donné.

Christian BARILLET : Lors de la commission associations, tout a été examiné en détail ; la moindre augmentation a été analysée. Ici, on a 25 % d'augmentation de la subvention au budget du CCAS, donc il faut l'expliquer.

Jean-Pierre ANDREANI : Le conseil municipal ne peut pas faire un catalogue d'actions pour le CCAS mais le conseil peut très bien dire qu'il va augmenter de 25 % cette subvention au CCAS.

Claire VACHEDOR : Dans le budget du CCAS, il est prévu le repas des aînés mais aussi la mise en place d'une convention pour les vacances des seniors (les plus de 60 ans ainsi que les jeunes) pour laquelle il y aura des dépenses en communication et transports.

Christian BARILLET demande si nous avons des précisions sur la date de notification de la DGF. Monsieur le Maire lui répond non.

En ce qui concerne l'appareil photo, Philippe TERRASSIN rappelle qu'il en existait un avant que la nouvelle équipe municipale arrive, qui était bon, et indique que pour 1.600 € le prochain devrait faire de très belles photos !

Il fait remarquer, en ce qui concerne le portail de la gendarmerie, que cet équipement est municipal mais que l'ensemble des habitants de la CCSMT profite de la protection des gendarmes. Une participation de la CCSMT serait donc normale et il serait important de s'y pencher.

M. le Maire répond qu'un gestionnaire est possible mais qu'il n'y est pas très favorable pour le moment.

Philippe TERRASSIN réplique que la gendarmerie est en effet amortie mais qu'il faudra penser à faire des provisions car des travaux plus lourds seront nécessaires rapidement. Sur le fond, nous sommes d'accord sur l'investissement en période Vigipirate mais la CCSMT devrait participer.

Christian BARILLET : Sur le mobilier de la salle du conseil, le budget intègre-t-il la sonorisation ?

M. le Maire : La communauté de communes a reçu des devis pour sa salle et va opter pour l'un d'eux. Ce matériel nous sera ensuite prêté.

Christian BARILLET : Très bien, c'est ce que j'avais proposé ! Je suis rassuré.

Philippe TERRASSIN : En ce qui concerne l'acquisition des terrains pour la future caserne des pompiers, l'arrière du terrain sera-t-il viabilisé ? Ce serait intéressant, pour ce terrain situé en bord de voie rapide, de viabiliser la totalité de la parcelle, y compris l'arrière, car ce serait dommage d'y revenir à deux fois. C'est de l'investissement productif.

M. le Maire indique qu'il va vérifier.

Philippe TERRASSIN : Quand on parle du gymnase, Reynold L'HERMINE ressort un texte daté de juin 2007. Je vais donc le lire puisqu'il s'agit d'une délibération du conseil municipal du 22 juin 2007 prise à l'unanimité des membres présents. Vous verrez que chaque mot a son importance car le sous-préfet y veille comme nous avons pu le voir tout à l'heure avec la délibération du point 4.1 que nous avons dû reprendre pour un détail :

« Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, par 20 voix « pour » et 1 abstention (M. VOISIN), **décide :**

- 1) d'autoriser le maire à signer le procès-verbal de mise à disposition du gymnase et du dojo,
- 2) de participer à hauteur de 10 % des travaux nécessaires à la réhabilitation de ces équipements,
- 3) de participer aux charges de fonctionnement à hauteur de 50 % des charges résiduelles calculées sur la moyenne des années 2004, 2005 et 2006, soit 7.500 €,
- 4) Accepte que cette participation de 7 500 € soit actualisée chaque année sur la base de l'indice INSEE du coût de la vie. »

Je redis bien que chaque mot a son importance ; nous avons pris la délibération pour la *réhabilitation* du gymnase. Aujourd'hui, il s'agit de la construction d'un nouvel équipement. Je vais donc vous lire la page 4 de notre journal n°1 d'opposition « le Sainte-Maure-de-Touraine » :

« Malgré notre intervention basée sur un solide argumentaire, les élus sainte-mauriens de la majorité ont accepté, lors du Conseil communautaire du 2 juin 2014, de participer à hauteur de 214 500 € au financement du nouveau gymnase.

Ardents défenseurs de ce projet depuis 2004, nous sommes très attachés à la construction de ce nouvel équipement indispensable au collège et aux associations sportives (constituées de plus de 50 % de licenciés hors commune) et sur lequel nous avons activement travaillé de 2004 jusqu'aux premiers mois de 2014 avec la Communauté de communes. Néanmoins, nous ne pouvons accepter des décisions discriminatoires à l'encontre des contribuables de notre commune. Il s'agit là d'un précédent très grave.

En 2007, lorsque la CCSMT a pris la compétence « équipements sportifs », il était prévu de réhabiliter le gymnase actuel ou de le reconstruire sur son site pour un coût prévisionnel de 1,2 millions d'euros. Pour que nos écoles élémentaires puissent continuer à accéder à cette structure devenue communautaire, nous avons accepté de participer à 10 % de son financement, soit 120 000 €.

Ce programme élaboré en 2007 a, par la suite, été complètement bouleversé :

- la fermeture à Nouâtre de la salle de sport de l'armée a conduit à mettre en attente le projet de Sainte-Maure-de-Touraine afin de réaliser en priorité un gymnase à Nouâtre, gage de conservation du collège. C'est au nom de la solidarité intercommunale que nous avons accepté cette décision de mise en attente que certains clubs, à l'époque, n'ont pas bien comprise.
- Il est important de savoir que les communes de Nouâtre, Maillé et Marcilly-sur-Vienne qui utilisent cette salle pour leurs écoles n'ont à aucun moment participé à son financement.

- Après le lancement des travaux de Nouâtre, les réflexions ont repris pour Sainte-Maure-de-Touraine et de nouvelles ambitions intercommunales se sont affirmées. La réhabilitation ou la reconstruction sur le site a été abandonnée au profit d'une construction nouvelle sur un nouveau site pour un coût prévisionnel de 2,5 millions d'euros.

Avant les élections de mars 2014, nous avons bien précisé au président de la Communauté de communes que ce nouveau projet devait exclure la participation financière de la commune de Sainte-Maure-de-Touraine puisqu'il la conduisait à reprendre à sa charge l'ancien gymnase. Après quelques travaux d'adaptation, ce dernier aurait été mis à disposition des écoles primaires de la ville pour satisfaire leurs besoins d'activités sportives.

L'introduction en catimini au Conseil communautaire du 2 juin, d'une participation de la commune de 214 500 € relève d'une grave remise en cause de la cohérence communautaire. Le maire a lui-même reconnu que c'était une erreur !

Au nom de l'équité et de la solidarité communautaire que nous défendons avec force, nous nous opposons vigoureusement à cette participation qui devra être supportée par les contribuables de Sainte-Maure-de-Touraine et qui les pénalise tout en créant des inégalités flagrantes entre les communes.

Précisons également qu'en 2007 dans le projet initial, et toujours dans l'idée de permettre aux enfants de nos écoles d'accéder au gymnase, nous avons accepté de participer aux frais de fonctionnement à hauteur de 7 500 € par an. Compte tenu de l'évolution du projet et de la non-participation des communes de Nouâtre, Marcilly-sur-Vienne et Maillé au fonctionnement de la salle Amélie Le Fur qu'elles utilisent pour leurs écoles, nous avons demandé la suspension de cette dépense lors du conseil municipal d'octobre. »

Philippe TERRASSIN : C'est la base de notre discussion. Aujourd'hui, on nous dit que l'on va avoir une salle pour 214 500 €. Mais nous allons payer le terrain et les frais notariés pour un terrain dont nous ne serons pas propriétaires et qui ne reviendra jamais à la commune. J'ai rarement vu un donateur payer en plus les actes notariés.

M. le Maire : Vous avez été au pouvoir pendant 13 ans. En 2006-2007, il a été pris des initiatives, des écrits. J'ai été assez surpris d'apprendre, lors d'un conseil communautaire, que la commune s'était engagée à participer à hauteur de 250 000 €. La participation de la commune est descendue à 214 500 €, montant correspondant au prix d'achat du terrain puisque, pour la majorité des équipements communautaires installés sur la commune, le terrain a été mis gratuitement à la disposition de la CCSMT par la commune, comme le pôle petite enfance par exemple. D'autres terrains pour l'installation de ce nouveau gymnase étaient intéressants et auraient coûté beaucoup moins cher. La décision qui a été prise était de continuer à participer financièrement à la construction ou la réhabilitation du gymnase.

Philippe TERRASSIN : Non, j'ai relu les textes et vous retrouverez les délibérations dans les archives : nous avons accepté la participation uniquement sur la réhabilitation, parce que l'idée était de ne pas garder à charge le bâtiment. On donnait par la même occasion le terrain dont on était propriétaire. Si je prends l'exemple des Passerelles, la commune de Sainte-Maure n'a pas payé le terrain dont elle n'était pas propriétaire, c'est la CCSMT qui l'a acheté. Pour le pôle petite enfance qui devait être construit initialement à Noyant, la CCSMT avait provisionné 40 € du m² ; en aucun cas, la commune de Noyant devait payer le terrain.

M. le Maire : Combien avez-vous vendu le terrain de « Theuriet » ?

Philippe TERRASSIN : Nous l'avons donné mais, en contrepartie, il y a un engagement de la CCSMT de participer à l'aménagement des espaces publics de « Theuriet » qui reste propriété de la commune. Là, la commune veut payer un terrain dont elle ne sera pas propriétaire, je n'ai jamais vu ça !!! La CCSMT a aujourd'hui acheté le terrain du gymnase et c'était compris dans son budget pour le projet du gymnase.

M. le Maire : J'ai un extrait du registre des délibérations du conseil communautaire du 24 avril 2006 où il est écrit :

« Considérant le besoin de disposer d'équipements sportifs adaptés aux besoins de la population sur le territoire de la CCSMT,

Et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire déclare, à l'unanimité, d'intérêt communautaire les projets de réalisation et/ou de réhabilitation, sur le territoire de la CCSMT, de trois gymnases sur les communes de Nouâtre, Sainte-Maure-de-Touraine et Villeperdue.

... Conditions financières du transfert

Dans le cadre de cette opération, la commune de Sainte-Maure manifeste sa volonté de participer financièrement et propose :

- un fonds de concours à hauteur de 10 % du coût réel de l'investissement estimé à 1 200 000 € HT. »

Philippe TERRASSIN : La délibération du conseil municipal parle uniquement de réhabilitation, pas de construction, et vous avez voté cette délibération Monsieur CHAMPIGNY.

Christian BARILLET : Je voudrais insister sur 2 ou 3 points importants :

- Nous avons accepté de participer en raison d'un besoin strictement communal : l'accès de nos écoles (Perrault, Voltaire et Le Couvent) rendu nécessaire par le fait que l'on restait sur le même site, reconstruction ou réhabilitation. C'est la seule et unique raison valable. La gestion municipale exige de la rigueur, de la logique. Dire que « nous » allons avoir un très beau gymnase donc que c'est normal que nous participions, ouvre une pratique irréaliste et dangereuse dans les rapports entre la Communauté de communes et la commune-centre. Elle installe une double participation des contribuables de la commune. Nous ne pouvons pas accepter cela. N'oublions pas qu'avec les compétences, les ressources ont été transférées en particulier la fiscalité économique.
- Le choix d'un nouveau gymnase aux normes européennes, le choix du terrain, la décision de déplacer le dojo sont à l'origine de l'explosion du coût et ces choix ont été faits par la Communauté de communes seule sans, à aucun moment, se préoccuper de la participation éventuelle de la commune de Sainte-Maure-de-Touraine.
- Nous avons notifié notre position de non-participation au Président de la Communauté de communes avant les élections. Le fait de ressortir cette demande après les élections en l'assortissant du chantage à la non-réalisation de l'équipement relève de la manipulation et de la malhonnêteté. Je trouve cela particulièrement honteux. Je me demande si nous ne pourrions pas qualifier cela d'abus de faiblesse ?
- La question de la participation de la commune de Sainte-Maure-de-Touraine au financement du gymnase n'a pas été évoquée au débat d'orientation budgétaire de la commune pas plus qu'à celui de la Communauté de communes. Dans ces conditions, l'inscription au budget nous semble illégale et à minima illégitime.

Jean-Pierre ANDREANI : Je n'étais pas là avant les élections. Le Maire m'a montré une lettre du Préfet du 26 août 2014 qui n'a pas ce point de vue que vous exprimez, et ce projet tient compte des délibérations précédentes et dit que Monsieur CHAMPIGNY a raison.

Christian BARILLET : Vous permettez que je réponde sur cette lettre du Préfet ? Je connais bien l'administration et je vais préciser les choses. Le Préfet répond sur la forme juridique. Le Préfet dit « en fonction des délibérations précédentes vous pouvez participer » mais il ne prend pas en compte le contexte politique que nous venons de débattre : la construction du gymnase de Nouâtre, la modification du projet. Il ne faut pas faire dire au Préfet ce qu'il ne dit pas.

Jean-Pierre ANDREANI : La politique doit tenir compte des accords passés.

Philippe TERRASSIN : On demandera au Préfet de faire appliquer la délibération de 2007 prise par le conseil municipal, sauf si vous prenez ce soir une délibération contraire. Comme dit souvent Michel CHAMPIGNY : « on a la majorité, on fera ce qu'on voudra », alors oui vous ferez ce que vous voudrez mais nous, l'opposition, nous vous amenons les arguments pour ne pas voter cette dépense. Nos arguments sont faits pour aider, pas pour être contre vous, car ce sont nos impôts à nous tous, vous comme moi et tous les contribuables qui payons. Nous finançons déjà à 40 % le gymnase avec notre fiscalité intercommunale et on nous demande d'en rajouter ! Mais je souhaite amener encore un peu d'eau à notre moulin si c'était nécessaire. Vous savez que la Communauté de communes n'a pas pris la compétence sur les associations sportives alors que 50 à 60 % des membres ne sont pas domiciliés sur la commune. C'est donc notre commune qui garde encore à charge cette dépense. Je

ne regrette pas mais nous sommes la seule commune à participer au fonctionnement du gymnase. On démontre bien que nous, les élus de Sainte-Maure, nous avons l'esprit communautaire car on se pénalise à travers les subventions. Nous sommes la seule commune à payer 7.500 € pour la participation des écoles. Il faudrait au minimum demander de ne plus payer cela car les communes de Nouâtre, Maillé et Marcilly-sur-Vienne ne paient rien pour leur école au gymnase de Nouâtre. Si vous acceptez l'achat du terrain, il faut déduire également la proportion des aides obtenues de l'Etat et de la Région. Si c'est 15 %, le contribuable de Sainte-Maure doit bénéficier de cette déduction. Il faut absolument arrêter de dire merci, on paie chaque couche demandée.

M. le Maire : Le gymnase de Descartes a été financé entièrement par le Conseil général. Nous, nous n'aurons que 300.000 € de sa part, soit 15 %.

Christian BARILLET : Vous êtes là pour défendre les intérêts des citoyens de Sainte-Maure !!!

Philippe TERRASSIN : Il faut, à travers une délibération, que vous garantissiez la gratuité d'utilisation du gymnase si vous acceptez la participation financière.

M. le Maire : Aujourd'hui, les travaux du gymnase vont démarrer et si je ne donne pas mon accord, je prends le risque qu'il ne soit pas réalisé.

Christian BARILLET : Si Serge Moreau a dit cela, c'est inqualifiable ; c'est du chantage indigne d'un président de communauté de communes. J'espère que cela n'est pas vrai sinon j'ai honte pour lui !

M. le Maire donne lecture de la lettre du Préfet adressée à Christian BARILLET le 26 août 2014 :

« ... L'opération immobilière de la construction d'un nouveau gymnase sur la commune de Sainte-Maure-de-Touraine s'inscrit dans le cadre de la compétence « gymnase » exercée par la CC depuis 2007. Par délibération du 22 juin de cette même année, le conseil municipal a autorisé le maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de cet équipement sportif et s'est engagé à participer à hauteur de 10 % des travaux nécessaires.

... A ce jour, aucune délibération du conseil municipal de la commune de Sainte-Maure-de-Touraine annulant ou modifiant l'engagement de participer à hauteur de 10 % des travaux relatifs au gymnase n'a été déposée dans mes services. »

Cela confirme bien qu'en 2010, l'ancienne équipe municipale n'a pas voté un changement de position de la commune.

Christian BARILLET : C'est purement administratif, cela ne vous oblige pas.

Jean-Pierre ANDREANI : D'un point de vue politique, il faut que les Sainte-Mauriens aient un gymnase, donc il faut faire ce qu'il faut pour l'avoir.

Christian BARILLET : Par solidarité, le gymnase de Nouâtre a été construit avant celui de Sainte-Maure.

Philippe TERRASSIN : Il est impossible qu'il n'y ait pas de gymnase à Sainte-Maure. Nous ne sommes pas contre le projet mais il faut que les habitants de la commune sachent la vérité. Quand on a priorisé le gymnase de Nouâtre, c'était de la solidarité communautaire. Je rappelle que pour couvrir fiscalement ce que l'on va dépenser, il faudrait construire 300 logements à Sainte-Maure ; à raison de 25 logements/an, il faudra 12 ans pour amortir cela. Aujourd'hui, vous avez voté une augmentation des taux des taxes de 0,9 % pour avoir 34.000 € de recettes. Multipliez ce qu'il faut d'augmentation fiscale pour couvrir cette dépense. Vous voterez bien sûr ce que vous voudrez mais il faut que vous sachiez ce que vous votez et il faut que la population sache ce que vous faites.

Jean-Pierre LOIZON : Vous étiez quand même élu communautaire ! Pourquoi vous n'avez pas fait ce qu'il fallait ?!

Jean-Pierre ANDREANI propose que l'on passe au vote.

Philippe TERRASSIN : Je confirme que c'est irresponsable de voter cela. Un adjoint m'a dit que c'était irresponsable d'engager 90 € pour la commune il y a quelques mois ; qu'est-ce que c'est que 214 500 € ? Monsieur le Maire, il faut bien comprendre que ce n'est pas contre vous, c'est pour les citoyens de Sainte-Maure. Il y a 10 conseillers sainte-mauriens dans le nouveau conseil communautaire. Dans les orientations budgétaires, il n'a pas été prévu la participation de Sainte-Maure. Faire du chantage, c'est odieux. Vous pouvez céder au chantage mais après, ce sera quoi ? Le terrain de la maison médicale ? C'est ça la nouvelle politique ?

M. le Maire : Pour le terrain de la maison médicale, c'est la communauté de communes qui va l'acheter.

Philippe TERRASSIN : Il faut que le débat soit sincère. Si on participe au financement du nouveau gymnase, il faut que la communauté de communes prenne à sa charge le gymnase actuel.

M. le Maire : Vous allez plus vite que la musique ! C'est en tractation mais je ne peux pas l'annoncer.

Philippe TERRASSIN : Nous comprenons que tout ne peut pas être public mais il faut alors en parler en commission où l'accès et l'information sont destinés aux élus.

Christian DELOUZILLIERE : Vous avez fait une erreur, on passe à autre chose.

Philippe TERRASSIN : Non, nous n'avons pas fait d'erreur, nous avons pris une délibération à l'unanimité, Michel Champigny et Jean-Pierre Loizon compris. Et jusqu'à preuve du contraire, ce sont les délibérations municipales qui régissent le budget communal et ce n'est que la réhabilitation.

Christian BARILLET : Ce qui me paraît fondamental après ce débat, c'est d'avoir une lecture cohérente de la politique communautaire et des rapports entre la commune-centre et la communauté de communes. On reviendra sur ce concept car on démontre à travers ce débat que nous sommes dans l'incohérence la plus totale entre les gymnases de Nouâtre et de Sainte-Maure.

M. le Maire : Imaginez un peu la réunion avec les trois communautés de communes !

Philippe TERRASSIN : C'est aussi un débat que nous devons avoir, il est de la plus haute importance.

En ce qui concerne le conteneur pour l'athlétisme, il y a des textes de la CCSMT qui confirment que c'est cette dernière qui le prend à sa charge. Pourquoi encore le prendre en charge dans le budget de Sainte-Maure et payer encore une fois ?

Quant aux toilettes des 4 Routes, il s'agit d'un équipement communautaire que l'on va encore payer. Ils auraient tort de ne pas le demander car nous, on est généreux !

Christian BARILLET : Et ce n'est pas fini car s'ils ont pris cette habitude, cela devrait continuer.

M. le Maire : Nous ne ferons pas ces toilettes.

Philippe TERRASSIN : Peut-être mais c'est inscrit dans le budget. Ce n'est pas la même échelle 6.000 € et 214.500 €, mais 6.000 + 3.000 +++, au bout cela fait une grosse somme. Et je répète qu'un chantage pour nous faire payer, n'est pas acceptable.

Jean-Pierre LOIZON : S'il y a des délibérations ou documents de la communauté de communes là-dessus, il faut les apporter, nous les donner et ce sera plus simple.

Philippe TERRASSIN indique qu'il a donné plein d'éléments à Michel CHAMPIGNY et ce dernier répond que la Communauté de Communes lui en a donné d'autres.

Délibération n° 2015-MARS-N°06

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu le rapport de M. Champigny, maire,
 Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,
 Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,
 Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2007,
 Considérant que les orientations générales budgétaires ont été débattues lors du Conseil municipal du 22 janvier 2015,
 Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2015 présenté en séance,
 Après en avoir délibéré,

➤ **ADOpte**, par 20 voix « pour » et 6 voix « contre » (Mmes Durand, Gouzil, Riollet-Courtial, MM. Barillet, Galland, Terrassin), le budget primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 4 361 079,21 €
- section d'investissement : 2 594 548,23 €

4.4. *Vote des Budgets Primitifs 2015 annexes : EAU, ASSAINISSEMENT et LOGEMENTS SOCIAUX*

Note de synthèse

La commission des finances du 3 mars 2015 a examiné les budgets annexes proposés au vote du conseil municipal.

BUDGET PRIMITIF 2015 EAU (tableaux ci-joints – annexe 2)

Le budget primitif 2015 s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement	711.338,44 €
Section d'investissement	1.002.894,91 €

Principaux travaux 2015 : réhabilitation château d'eau, réfection conduite rue Desaché, rue des Sablonnières.

BUDGET PRIMITIF 2015 ASSAINISSEMENT (tableaux ci-joints – annexe 3)

Le budget primitif 2015 s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement	560.742,98 €
Section d'investissement	774.254,33 €

Principaux travaux 2015 : achat de terrains pour passer une conduite + travaux (bords de la Manse).

BUDGET PRIMITIF 2015 LOGEMENT SOCIAUX (tableaux ci-joints – annexe 4)

Le budget primitif 2015 s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement	500,00 €
Section d'investissement	350.397,39 €

Débat

[Budget Eau](#) : M. le Maire donne lecture d'un texte sur le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement avant la fin 2017 :

« Poursuivant le 4 mars jusque tard dans la soirée ses débats sur le projet de loi Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTR), l'Assemblée a été saisie d'amendements du Gouvernement visant à transférer obligatoirement la compétence « eau et assainissement » et la compétence « déchets » aux intercommunalités, y compris toutes les communautés de communes. Ces amendements ont été adoptés par une petite majorité des quelques dizaines de députés présents. Avec, toutefois, l'adoption de sous-amendements prévoyant que ces compétences ne deviennent automatiquement intercommunales qu'à fin 2017, alors que le Gouvernement avait initialement envisagé une entrée en vigueur dès fin 2016. »

Budget Assainissement

Philippe TERRASSIN propose, compte tenu des perspectives à long terme et du transfert de compétences sur ces domaines, de réfléchir sur les emprunts à réaliser pour l'assainissement et l'eau plutôt que d'utiliser nos fonds propres, d'autant que les taux sont actuellement très bas. Et cela préserverait nos finances.

M. le Maire explique que les taux d'emprunt sont en ce moment très avantageux pour l'eau et l'assainissement (entre 1,97 et 2,08 %), et indique qu'il a reçu deux organismes bancaires.

Budget Logements sociaux

Christian BARILLET : Nous voterons contre ce budget afin de marquer notre désaccord à la décision de retirer le projet de la rue du Poulailier, encore une fois sans aucune concertation. Cette décision est un non-sens caractérisé et je le justifierai par trois raisons :

- 1) La première du fait de l'important travail qui a été fait sur ce dossier depuis 4 ans environ. Des acquisitions immobilières ont été faites, des études ont été engagées, des financements ont été obtenus. C'est un magnifique projet de réhabilitation urbaine comme le 34 rue du Dr Patry ou le 32 rue du Dr Patry dont les travaux sont en cours. A ce niveau, il faut reconnaître les compétences du PACT. Ce projet a engagé des dépenses de la commune. En tant que membre de l'opposition, vous avez voté les délibérations qui y ont été attachées. Je dois ajouter que ce projet s'équilibre financièrement sans peser sur le budget communal.
- 2) La seconde est liée au risque de voir cet immeuble se paupériser. Les opérations des 34 et 32 rue du Dr Patry ont été faites pour cela. Quelle image voulons-nous pour notre centre historique ?
- 3) Enfin, je vous rappelle que ce projet s'inscrit parfaitement dans le plan d'action de l'Agenda 21 : logement social en centre-ville (action 30), investir les dents creuses (action 27).

Pour toutes ces raisons, cette décision est une aberration. J'espère qu'un jour nous connaissons les vôtres ! Nous ne comprenons pas votre refus de débat sur ce projet.

Philippe TERRASSIN : Les aides sont tellement difficiles à trouver qu'il nous semblait judicieux de ne pas abandonner ce projet et de le compléter par vos propres projets de logements que, j'espère, vous nous présenterez en commission ad-hoc.

M. le Maire : On a effectivement abandonné le projet de la rue du Poulailier, par contre on vous présentera un projet à la prochaine commission urbanisme.

Délibération n° 2015-MARS-N°07 : Adoption du Budget primitif 2015 Eau

**Après en avoir délibéré,
Après avoir entendu les conclusions du Rapporteur,
LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **ADOPTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif 2015 de l'Eau tel que présenté qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :**
- **Pour la section d'exploitation, à un montant de 711.338,44 €,**
 - **Pour la section d'investissement, à un montant de 1.002.894,91 €.**

Délibération n° 2015-MARS-N°08 : Adoption du Budget primitif 2015 Assainissement

Après en avoir délibéré,

**Après avoir entendu les conclusions du Rapporteur,
LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **ADOPTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif 2015 de l'Assainissement tel que présenté qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :**
- **Pour la section d'exploitation, à un montant de 560.742,98 €,**
 - **Pour la section d'investissement, à un montant de 774.254,33 €.**

Délibération n° 2015-MARS-N°09 : Adoption du Budget primitif 2015 Logements sociaux

**Après en avoir délibéré,
Après avoir entendu les conclusions du Rapporteur,
LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **ADOPTE, par 20 voix « pour » et 6 voix « contre » (Mmes Durand, Gouzil, Riollet-Courtial, MM. Barillet, Galland, Terrassin), le budget primitif 2015 des Logements sociaux tel que présenté qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :**
- **Pour la section d'exploitation, à un montant de 500,00 €,**
 - **Pour la section d'investissement, à un montant de 350.397,39 €.**

4.5. *Subventions aux associations pour 2015*

Note de synthèse

La commission de la Vie Associative s'est réunie le 2 mars afin d'examiner les demandes de subventions des associations pour l'année 2015. Comme tous les ans, seuls les projets réputés complets - présentation du budget, compte certifié, compte-rendu d'AG - ont été étudiés par la commission. La liste des subventions soumises au vote est intégrée dans le projet de délibération ci-dessous.

Débat

Christian BARILLET et Philippe TERRASSIN demandent à avoir le tableau des subventions versées aux associations sur les 3 dernières années, tableau présenté en commission.

M. le Maire indique qu'il sera joint au compte-rendu de ce conseil.

Christian BARILLET fait une remarque concernant le club cycliste : la subvention de 3.500 € a été portée en exceptionnelle alors que c'est une subvention de fonctionnement courant.

Reynold L'HERMINE explique que le club de cyclisme fait partie du Comité de Promotion du Sport (CPS). Ce dernier calcule, par le biais d'un logiciel informatique, la répartition de la subvention communale de fonctionnement pour chacun des clubs sportifs du CPS. Ainsi, le cyclisme s'est vu attribuer 1.500 € de subvention de fonctionnement. Les 3.500 € de subvention exceptionnelle sont octroyés pour l'organisation de 3 courses dans l'année.

Philippe TERRASSIN souhaite des explications sur la subvention exceptionnelle de 200.00 € pour le collège de Sainte-Maure.

Reynold L'HERMINE répond que, dans le cadre d'un projet pour le Développement durable, le groupe d'approfondissement des 5^e souhaite réaliser un jardin à la Française. Il s'agit d'un travail lié non seulement à l'horticulture mais aussi aux mathématiques.

Philippe TERRASSIN demande des précisions quant à la subvention exceptionnelle du club de judo.

Reynold L'HERMINE explique qu'il s'agit d'une aide exceptionnelle pour les 50 ans du club, tout comme cela avait été fait pour le Foyer des Jeunes quand ils ont fêté leurs 50 ans.

Il ajoute que le club Génération Sport Santé a acheté une estrade (750 €) pour que le prof de zumba, qui fait ses cours dans le gymnase, soit surélevé par rapport aux membres. Pour cela, il a demandé une subvention exceptionnelle auprès de la communauté de communes (250 €) et de la commune (250 €). Le club finance le dernier tiers.

Délibération n° 2015-MARS-N°10

Etant intéressé par la délibération à prendre, M. LOIZON quitte la séance au moment du vote.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **VOTE les subventions au titre de l'année 2015 selon le tableau ci-après.**

ASSOCIATIONS	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
CULTURE		
Atelier Auguste Renoir	740,00	
Botanique et Mycologie	305,00	
Foyer des Jeunes	1 500,00	
Mouvement artistique	3 100,00	
Philatélie	200,00	
Union Musicale	2 500,00	
ENFANCE-JEUNESSE-EDUCATION		
Colonie de vacances (CGCV)	1 000,00	
Coopérative scolaire Ecole Perrault	5 €/élève	
Coopérative scolaire Ecole Voltaire	5 €/élève	
Collège Célestin Freinet		200,00
PROMOTION-VALORISATION		
Comité de Jumelage	500,00	
Comité de la Foire	1 830,00	
Sté des Amis du patrimoine de Sainte-Maure-de-Touraine et de sa région	400,00	
UCIA	1 500,00	
SOLIDARITE-SOCIAL-CONVIVIALITE		
Club Anne de Rohan	300,00	
ENH 37	300,00	
SPORTS		
Athlétisme - SMAC	2 000,00	
Badminton	1 300,00	
Basket	800,00	
Billard	300,00	
Comité Promotion du Sport CPS	850,00	
Cyclisme - SCSM	1 500,00	3 500,00
Cyclotourisme	300,00	
Danses & Rythmes de Ste-Maure (DRSM)	300,00	

Football - FCS2M	5 100,00	
Full contact	500,00	
Gaule sainte-maurienne compétition	300,00	
Génération Sport Santé	150,00	250,00
Hand-ball	1 200,00	
Judo	2 250,00	500,00
Musculation	100,00	
Pétanque - Boule sainte-maurienne	200,00	
Randonnées pédestres	300,00	
Tennis	4 900,00	
Tennis de table	800,00	
Tir à l'arc - Archers de la Manse	1 000,00	
Touraine Evènement Sport	1 500,00	
Volley-ball	400,00	
DIVERS		
Pigeon Messenger	200,00	
INFORMATIONS DIVERSES		
Syndicat des Commerçants des Marchés de France	410,26	
Groupement d'employeurs	5 400,00	
ANPCEN	100,00	
Comice du monde rural	427,30	

5. Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine

5.1. Convention de mise à disposition du service Enfance Jeunesse – Années 2015-2017

Note de synthèse

Par délibération en date du 2 septembre 2013, la Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine (CCSMT) a pris la compétence Enfance-Jeunesse en régie à l'exclusion de l'activité périscolaire. Le personnel transféré poursuivra néanmoins, en fonction des plannings établis par la Communauté de Communes et la commune, ses missions exercées dans le cadre des activités périscolaires, temps de restauration et rythmes scolaires.

De ce fait, la CCSMT met à disposition de la commune, à compter du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2017 inclus, 7 agents territoriaux.

Le Conseil municipal est invité à approuver la convention de mise à disposition du service Enfance-Jeunesse jointe en annexe.

Délibération n° 2015-MARS-N°11

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- 1) APPROUVE la convention de mise à disposition de 7 agents territoriaux du service Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine auprès de la commune de Sainte-Maure-de-Touraine, et ce à compter du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2017 inclus.**
- 2) AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention.**

6. Informations diverses

➤ Car à pattes

La mairie de Sainte-Maure-de-Touraine a décidé de lancer un car à pattes sur la commune. « Petit train scolaire à pied, encadré par des adultes volontaires pour accompagner des enfants à l'école » correspond à la définition qui peut être donnée au concept.

La distribution de questionnaires à tous les enfants des écoles « Perrault » et « Voltaire » a permis de recueillir 176 retours dont 85 enfants potentiellement intéressés.

La mise en place d'une telle démarche doit répondre à des impératifs de sécurité. Les enfants et les accompagnateurs doivent notamment être équipés d'un gilet jaune. Pour cela, la mairie de Sainte-Maure-de-Touraine a décidé de faire appel à Intermarché (financement de 60 gilets). En contrepartie, la mairie s'engage à diffuser sur son site Internet pendant un an ce partenariat. Ces dispositions sont formalisées dans un contrat de partenariat qui rappelle qu'Intermarché ne peut pas demander le flocage à son nom des gilets.

Gerdina FOUASSE précise que 47 accompagnateurs s'étaient proposés. Deux réunions ont eu lieu mais très peu de participants. Un essai sera proposé dans la période du 30 mars au 10 avril et des volontaires sont sollicités pour accompagner ces petits groupes.

M. le Maire explique, d'une part, que le démarrage de telles opérations est toujours difficile et, d'autre part, qu'il ne faut pas plus de 20 mn de marche puisque cela concerne des enfants en primaire et maternelle.

Philippe TERRASSIN indique que, dans le cadre des amendes de police, cela peut être intéressant d'aménager certains endroits sur les parcours proposés.

Christian BARILLET rappelle que cette opération dépend de la mobilisation des parents.

- **Commission extra-municipale « Restauration scolaire »** : les membres extérieurs suivants ont été nommés : Nicolas AUBINEAU + Patrick FRERE (Association Trait d'Union), Sabrina RISO-TRICOCHÉ (Ecole Perrault), Jean-Patrick BOUTIN (Ecole Voltaire), Frédéric HALLOUIN (Ecole Le Couvent), Mélanie CONAN + Claire CARTIER + Jocelyn RABEAU (Sté Set Meal), Jacqueline PERONNET.

- **Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine** (rapporteur : Michel Champigny) : réunion du conseil communautaire le 23/02 avec les principaux points suivants à l'ordre du jour :

- Débat d'orientations budgétaires 2015
- Convention avec le SIEIL pour l'achat de gaz
- Acte de constitution de servitude pour le complexe sportif communautaire
- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Pussigny pour des travaux de voirie

- **Evènements** (voir site Internet et affichage) :

- 13/03 - 10h-11h30 : carnaval des élèves de l'Ecole Le Couvent
- 14/03 à 19h : nuit de la chouette avec marche nocturne (site Theuriet)
- 15/03 - 14h-18h30 : zumba dans la salle des fêtes
- 18/03 : rencontre avec la MILE et l'ASEPT aux Passerelles sur la réforme de la formation professionnelle
- 21/03 à 20h30 : concert de Printemps de l'Union Musicale (salle des fêtes)
- 22 et 29/03 : élections départementales
Reynold L'Hermine explique que 3 cantons sont regroupés pour ces élections (L'Île Bouchard, Richelieu et Sainte-Maure), cela représente 43 communes et 22.500 enveloppes et les agents municipaux, comme les bénévoles, ont fait un travail formidable de mise sous enveloppe.
- 28/03 à 11h30 : Charlie Boquet, ferronnier d'art, accueillera 7 artisans d'art dans ses locaux à « La Pagerie » à Ste Catherine de Fierbois, dans le cadre des journées européennes des métiers d'Art
- 28/03 : portes ouvertes de l'Ecole Le Couvent
- 29/03 : vide-grenier organisé au parc « R. Guignard » par l'association du Quartier de la Chapelle

- Du 01/04 au 07/04 : semaine du Développement Durable
 - 01/04 : découverte des oiseaux de Sainte-Maure avec la LPO (14h30-17h30)
 - 02/04 : fabrication du dentifrice (9h30-11h30)
 - 03/04 sur le marché : dégustation de chocolats, présence d'artisans d'art, inauguration d'un nouveau circuit touristique en centre-ville
 - 04/04 : atelier création d'un marque-page et fabrication de colle maison (10h-12h)
 - 04/04 : atelier d'écriture (10h-12h30)
 - 04/04 : carnaval école « Voltaire » (15h)
 - 05/04 : chasse aux œufs au parc « R. Guignard » (à partir de 11h)
 - Du 01/04 au 31/07 : exposition « Récup' Art » à la Maison du Patrimoine
- **« La Ruche qui dit oui »** : M. le Maire explique qu'il s'agit d'une association de producteurs locaux qui viendront livrer tous les 15 jours aux « Passerelles » leurs clients.
- **Vie associative** (rapporteur : Reynold L'Hermine)
- AG de l'association des 3 Quartiers où Yolaine Coutault a bien vendu l'Agenda 21
 - AG du club de Philatélie. Remerciements à Raymond Brossier pour son implication auprès des enfants des écoles

Reynold L'HERMINE a également une pensée pour les 3 personnalités du sport français : Florence Arthaud, Camille Muffat et Alexis Vastine, et les 7 autres personnes victimes du crash aérien en Argentine.

- **Commission Urbanisme - Voirie** : réunion le 19 mars à 18h30
- **Intervention de Christian BARILLET :**

Guinguette : Je reviens sur le vote en Conseil communautaire du 23 février d'un prêt d'honneur de 8.000 € à M. Boutin, propriétaire de la guinguette « Les Petits Pas ». Ce prêt entraîne une charge de 1.040 € pour la Communauté de communes. Lucette GOUZIL et moi-même avons voté « contre » cette proposition en regard du fait que cette installation est provisoire. Des conseillers comme Roland Mariau ou Jean Savoie ont clairement exprimé leurs doutes sur cette initiative. Ils ont voté le prêt par suivisme. Nous avons pu constater que Jean Savoie tirait largement ombrage de cette initiative et on le comprend. Le site de Pouzay est parfaitement adapté pour recevoir une guinguette digne de ce nom, c'est-à-dire à proximité de l'eau. Il en recherche une pour l'été. Un minimum de bon sens, de correction et de réflexion avant de décider cette installation sans aucune concertation aurait été bénéfique pour l'image de la commune.

Je redis bien que nous ne sommes pas du tout contre ce projet, bien au contraire ; nous sommes contre cette manière de faire. Je voudrais faire remarquer que nous pourrions avoir une politique communautaire plus solidaire et moins coûteuse que de financer abusivement un équipement comme le gymnase.

Autre élément concernant la guinguette, on m'a rapporté que dans un document diffusé sur le site de la commune, elle allait ouvrir aussi le mercredi, du moins un mercredi par mois. Si c'est vrai, cela est contraire aux engagements pris et très maladroit. Il y a déjà beaucoup de nuisances, nous sommes dans une installation provisoire donc il ne faut pas en rajouter. M. le Maire pouvez-vous nous préciser ce qu'il en est sur l'ouverture le mercredi ?

Autre point sur la vitesse en ville : Les conseillers municipaux ont reçu un courrier de M. Caillault, entreprise de peinture, qui suggère de peindre la route en face sa propriété route du Louroux avant l'entrée du gymnase afin de faire ralentir les véhicules. Cela fait sourire car c'est un peintre qui propose cela. On sait que la peinture sur la route est très dangereuse en particulier pour les motards et il est bon de rappeler qu'il y a un projet d'aménagement du carrefour en face le gymnase.

Philippe TERRASSIN demande, d'une part, que ce point soit abordé à la prochaine commission Urbanisme – Voirie et, d'autre part, que M. Caillault soit informé du projet du gymnase qui devra améliorer la circulation dans ce secteur.

Jean GUERIN fait remarquer que M. Caillault peste parce que les automobilistes roulent vite mais que M. Caillault est le premier à ne pas respecter la limitation de vitesse.

- **Trompe-l'œil** : Alain FILLIN informe les conseillers qu'un trompe-l'œil a été réalisé sur le pignon d'une habitation située rue de Toizelet. M. le Maire précise qu'il s'agit d'une fresque très bien faite représentant deux fenêtres et une glycine.

Christian BARILLET : En évoquant le courrier de M. Caillault, je pensais au courrier qui aurait été adressé aux conseillers municipaux par Claude Larcher au sujet des prix malins je crois et que l'on n'a pas vu. Pouvez-vous nous apporter des informations à ce sujet ?

M. le Maire répond qu'il sera envoyé aux conseillers par messagerie électronique.

- **Guinguette** : Reynold L'HERMINE revient sur le prêt sans intérêt accordé à la guinguette par la Communauté de communes et la position prise par M. BARILLET et Mme GOUZIL (vote « contre »). Il confirme bien que M. Savoie a voté « pour » mais ne pense pas que celui-ci était de l'avis de M. BARILLET et Mme GOUZIL.

Christian BARILLET maintient que ni les conseillers communautaires, ni l'organisme de prêt « Initiative Touraine Chinonais » n'avaient été informés du caractère provisoire de l'installation. C'est rare, dans ce cas, d'attribuer un prêt. Il maintient également que M. Savoie n'a pas vraiment apprécié cette initiative.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun des conseillers ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 22h30.

La parole est donnée au public

- « **La Ruche qui dit oui** » : M. [REDACTED] explique à l'assemblée qu'une « Ruche qui dit oui » va être organisée à Sainte-Maure-de-Touraine. Il s'agit d'un organisme qui permet de mettre en relation les producteurs avec les consommateurs par le biais d'Internet. Le producteur met ses produits sur le Net, le consommateur choisit ses produits, les paie et vient les chercher aux « Passerelles ». Le retrait des produits s'effectuera un samedi tous les 15 jours, entre 10h et 12h. Il précise que, dans le concept, il faut avoir un minimum de clients potentiels pour pouvoir ouvrir (actuellement 37 clients-abeilles inscrits, il en faut 40) et il faut être inscrit pour pouvoir accéder au catalogue.
- M. [REDACTED] revient sur la disparition des trois sportifs français évoquée par M. L'HERMINE. Il rappelle qu'au total, ce sont dix personnes qui ont été tuées et demande, si le Conseil en est d'accord, de tous se lever et d'observer une minute de silence en leur mémoire. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.